

ANNEXE V  
(article 83 )

TARIFICATION RELATIVE À LA BASE DE PLEIN AIR DE LA DÉCOUVERTE

Règles d'application générales:

Malgré l'article 6, les taxes applicables sont incluses dans la tarification.

Pour l'accès au site et au stationnement, la gratuité s'applique.

<b>Tarification pour la location de matériel</b>	<b>1er janvier au 31 août</b>	<b>1er septembre au 31 décembre</b>
Location complète d'équipement pour l'activité de ski de fond par jour	10,00 \$	10,50 \$
Location de bâtons pour l'activité de ski de fond par jour	4,00 \$	4,00 \$
Location de bottes pour l'activité de ski de fond par jour	5,00 \$	5,50 \$
Location de skis pour l'activité de ski de fond par jour	6,00 \$	6,00 \$
Location de raquettes pour l'activité de raquette par jour	8,50 \$	9,00 \$
Location d'un traîneau à ski d'une durée de deux heures	10,00 \$	10,50 \$
Location de l'équipement requis pour une journée de ski de fond ou de raquette pour un groupe de 20 personnes ou plus par personne	7,50 \$	8,00 \$

Règles d'application particulières:

Pour la fourniture de l'équipement requis pour une journée de ski de fond ou de raquettes, lorsqu'il s'agit d'un groupe scolaire de niveau primaire, de la première à la sixième année, provenant d'une école située sur le territoire de l'agglomération de Québec, et ce, dans le cadre d'une activité académique, aucune tarification n'est exigée pour les élèves, jusqu'à concurrence d'une gratuité par élève, par saison.